



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : CENTRE SOCIAL ET SCIOCULTUREL DE BRIGNAIS
Subvention 2025

N°2024_156

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune. Le Centre social et socioculturel de Brignais a donc déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Pour rappel, la Convention tripartite d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre social et socioculturel de Brignais et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône a été adoptée en conseil municipal par délibération du 16 novembre 2022.

Pour mémoire, le Centre social développe des projets et des activités autour de plusieurs axes :

- Petite enfance (crèche La Câlinerie)
- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet)
- Apprentissage (accompagnement à la scolarité, ateliers sociolinguistiques pour les adultes, action d'éveil maternelle avec l'école André-Lassagne)
- Activités et évènements à destination des adultes et des familles, pour favoriser le lien social (sorties familiales, évènements festifs...)
- Seniors (lien social et prévention de la perte d'autonomie)
- Activités socio-culturelles pour adultes (activités auto-financées)

Dans le respect de la convention tripartite qui prévoit le financement du Centre Social par la ville, la subvention de fonctionnement 2025 se décline comme suit :

- Financement au titre du fonctionnement courant : 188 500 €
- Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 264 000 €
- Accompagnement à la scolarité au titre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 1700 €
- Compensation des charges hors plafond pour les locaux de la crèche La Câlinerie : 17 430 €

Soit un montant total de 471 630 €

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement pour le Centre Social de Brignais de 471 630 € pour l'année 2025
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les huit premiers mois de l'année, par huitième du montant global.
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD